

Les quatorze “cibles” de la Qualité Environnementale

Cette liste comprend actuellement 14 cibles. Chaque cible se décompose en cibles élémentaires.

On en distingue actuellement 52. Il s'agit de la définition exigentielle de la démarche HQE.

La liste qui peut être consultée sur le site de l'association (www.assohqe.org), permet de savoir avec une bonne précision sur quoi vont porter les exigences. Etablie en 1997 la liste est appelée à évoluer, la HQE étant une démarche vivante. Mais ces quatorze cibles et leurs sous-cibles constituent toujours une bonne base. Les publications ultérieures ont continué à s'y référer y compris le manuel de l'ADEME sur la “Qualité Environnementale des Bâtiments”, référence en la matière.

L'ensemble des 14 cibles est organisé en deux domaines et quatre familles:

Domaine D1

Les cibles de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur

Famille F1 : les cibles d'écoconstruction

Cible n° 01 “Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat”:

- utilisation des opportunités offertes par le voisinage et le site;
- gestion des avantages et désavantages de la parcelle;
- organisation de la parcelle pour créer un cadre de vie agréable;
- réduction des risques de nuisances entre le bâtiment, son voisinage et son site.

Cible n° 02 “Choix intégré des procédés et produits de construction”:

- adaptabilité et durabilité des bâtiments;
- choix des procédés de construction;
- choix des produits de construction.

Cible n° 03 “Chantier à faibles nuisances”:

- gestion différenciée des déchets de chantier,
 - réduction du bruit de chantier;
 - réduction des pollutions de la parcelle et du voisinage;
- maîtrise des autres.

Famille F2 : Les cibles d'écogestion

Cible n° 04 “Gestion de l'énergie”:

- renforcement de la réduction de la demande et des besoins énergétiques;
- renforcement du recours aux énergies environnementalement satisfaisantes; – renforcement de l'efficacité des équipements énergétiques;
- utilisation de générateurs propres lorsqu'on a recours à des générateurs à combustion.

Cible n° 05 “Gestion de l'eau”:

- gestion de l'eau potable;
- recours à des eaux non potables;
- assurance de l'assainissement des eaux usées;
- aide à la gestion des eaux pluviales.

Cible n° 06 “Gestion des déchets d'activités”:

- conception des dépôts de déchets d'activités adaptée aux modes de collecte actuels et futurs probables;
- gestion différenciée des déchets d'activités, adaptée au mode de collecte actuel.

Cible n° 07 “Entretien et maintenance”:

- optimisation des besoins de maintenance;
- mise en place de procédés efficaces de gestion technique et de maintenance;
- maîtrise des effets environnementaux des procédés de maintenance.